



POLE ANIMATION
Service Animation Sportive
Tél : 0590 21 49 29

REGLEMENT INTERIEUR

« MATINEES SPORTIVES JEUNESSE – TOUSSAINT 2025 »

PRESENTATION

La ville de Sainte-Anne propose aux jeunes enfants âgés de 6 à 16 ans résidant sur le territoire des matinées d'animations sportives du Lundi 20 au Vendredi 24 Octobre de 8h30 à 11h30 à l'Espace Beach de la Plage du Bourg. Ces matinées sportives jeunesse ont pour objectif de faire découvrir et initier à des activités sportives dans un cadre ludique et convivial, sans objectif de performance.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 17 Octobre 2025.

Les enfants participent à une activité par jour au choix :

- pour les enfants âgés de 6 à 16 ans : Surf, Kayak, Capoeira
- pour les jeunes de 14 à 16 ans : Wingfoil

Les inscriptions s'effectuent au Service Animation Sportive situé au Centre de Ressources à Douville.

Les horaires d'inscription du lundi au vendredi :

- 8h00 à 12h00 et de 14h à 16h00 (lundi)
- 8h00 à 12h00 (mardi au vendredi)

Les inscriptions peuvent aussi se faire par envoi des pièces par mail (service-animation@ville-sainteanne.fr)

Les pièces à fournir sont : 1 photo, l'attestation d'assurance extra-scolaire, 1 justificatif de domicile.

L'inscription est définitive quand toutes les pièces sont remises au plus tard la date de fin des inscriptions.

Pour des raisons de sécurité, les enfants non-inscrits ne seront pas acceptés.

FONCTIONNEMENT

Les parents doivent déposer et récupérer leur enfant à la l'Espace beach de la Plage du Bourg aux horaires indiqués.

Si un enfant doit quitter le dispositif avant l'heure prévue, le parent responsable doit informer le service animation sportive ; une décharge devra être remplie par le parent qui récupère l'enfant.

LE PROGRAMME

Lieu de RDV	Activités	Lieux de pratique
Espace Beach de la Plage du Bourg	Kayak, Wingfoil, Capoeira Baignade Initiation au surf	Espace Beach Base nautique Salle Polyvalente Groupe Scolaire du Bourg Spot du Helleux



ACCUEIL

A son arrivée, l'enfant doit signaler sa présence auprès d'un éducateur afin qu'il soit pris en charge.

COLLATION et GOUTER

La collation et le goûter sont à la charge du parent. Une grande bouteille d'eau doit être donnée à l'enfant.

RELATION AVEC LA FAMILLE

La fiche d'inscription préalablement remplie par les parents sert de lien entre la famille et l'équipe d'éducateurs. Il est important que les rubriques soient dûment remplies.

● Assurance et responsabilité, Traitements médicaux

La ville de Sainte-Anne a contracté les assurances nécessaires à la couverture de ses responsabilités. Toutefois, chaque enfant doit détenir sa propre assurance.

Le parent aura pris soin d'informer le responsable s'il s'avère que l'enfant présente une pathologie particulière en présentant un certificat médical.

● Blessures ou accident

En cas de blessure sans gravité, les premiers soins seront apportés grâce à la trousse de secours présente sur le site.

En cas d'accident grave, les secours et les parents seront appelés simultanément et l'enfant sera évacué vers les urgences en fonction de la gravité.

DROIT A L'IMAGE

Il est demandé au parent de bien vouloir cocher la case d'autorisation de prise de vue de son enfant pour une utilisation éventuelle dans les supports de communication de la ville (site internet, réseau sociaux, brochures, etc).

MATERIEL PERSONNEL

Chaque enfant doit venir en tenue adéquate pour pratiquer les activités (short, tee-shirt, tennis, casquette ou chapeau, maillot de bain, lycra, vêtement de rechange, serviette).

Il est fortement conseillé de mettre de la crème solaire à votre enfant.

Tout objet de valeur est interdit. La ville n'est pas responsable des objets perdus.